



CONTRAT DE LOCATION 2010

Nom de la société :

Nom du responsable : Prénom :

Adresse :

NPA : Ville :

Tél. : Natel :

Date de la manifestation :

Pour quel heure le château doit-il être prêt :

Heure de démontage :

Adresse exacte du lieu de la manifestation :

.....

.....

Transport :

Plus de 15 km (25.-) Plus de 28 km (50.-) Plus de 35 km (sur demande)

Paiement : (1/2 journée: paiement cash)

Cash Facture

ATTENTION :

En cas d'accident, nous déclinons toute responsabilité. Il est recommandé de ne pas laisser sauter, sans surveillance, plus de 7 à 10 enfants à la fois et si possible du même âge. Pendant la durée de la manifestation, vous êtes responsable des éventuels dégâts causés au matériel.

CONTRAT DE LOCATION 2010

Type de châteaux :	Durée		
A) Château fantaisie	½ jour *	1 jour	2 jours
B) Château ballons avec jeux	½ jour *	1 jour	2 jours
C) Château tête de clown	½ jour *	1 jour	2 jours
D) Château petit dalmatiens	½ jour *	1 jour	2 jours
E) Château vaillant chevaliers	½ jour *	1 jour	2 jours
F) Château toboggan	½ jour *	1 jour	2 jours
G) Château grand dalmatien	½ jour *	1 jour	2 jours
H) Big boxing	½ jour *	1 jour	2 jours
I) Le jeux des sumos	½ jour *	1 jour	2 jours
J) La maison du bonheur	½ jour *	1 jour	2 jours
K) Toboggan clown	½ jour *	1 jour	2 jours
L) Gladiator Joust	½ jour *	1 jour	2 jours
M) Château grand chevalier	½ jour *	1 jour	2 jours
N) Château princesse	½ jour *	1 jour	2 jours
O) Château toboggan Princesse	½ jour *	1 jour	2 jours
P) Château Marguerite	½ jour *	1 jour	2 jours
Q) Human Demolition Zone	½ jour *	1 jour	2 jours
R) Terminator Torment	½ jour *	1 jour	2 jours

* Location à la demi-journée (4h00 max) possible dans un rayon max. de 30 km et uniquement réservée pour fêtes privées

Date et signature :

Ce contrat est à retourner à : Châteaux-Gonflables, Pierre-Alain Serex
 Chemin de la Gillère 1
 1186 Essertines-sur-Rolle

ATTENTION :

En cas d'accident, nous déclinons toute responsabilité. Il est recommandé de ne pas laisser sauter, sans surveillance, plus de 7 à 10 enfants à la fois et si possible du même âge. Pendant la durée de la manifestation, vous êtes responsable des éventuels dégâts causés au matériel.